



## Modalités de Versement de la subvention:

\* Le bénéficiaire de la subvention a **1 an pour commencer ses travaux** (facture à l'appui) et deux ans de plus pour les terminer et ce, à compter de la date d'autorisation de commencement des travaux déterminée par le Département 76.

\* Les dossiers de demande de versement doivent être envoyés au CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE MARITIME dès l'achèvement des investissements et **au plus tard 3 ans** à compter de la date de début déterminée par le Département 76.

\* **Le versement de l'aide est effectué en deux fois maximum, 1 acompte (durant la première année à partir de la date de la Commission permanente) et 1 solde (durant les deux années suivantes),**

\* Le bénéficiaire pourra adresser l'imprimé «**Demande de versement**» pour l'acompte, (obligatoirement durant la première année à partir de la date de commission permanente) ou le solde (durant les deux années suivantes) accompagné des justificatifs suivants :

✓ **Les factures acquittées (date de paiement, n° de chèque, justificatifs de prêt avec échéancier, banque)**

- ♣ déclare l'achèvement des travaux et l'atteinte des objectifs définis par type d'investissement,
- ♣ déclare que cet investissement a été acquis contre paiement des factures jointes à la présente demande,
- ♣ déclare que cet investissement n'a pas fait l'objet d'une autre aide publique dans le cadre d'un autre programme ,
- ♣ déclare avoir pris connaissance que tout dossier non recevable et/ou incomplet pourra être rejeté,
- ♣ s'engage à conserver toutes les pièces justificatives pendant une durée de 10 exercices fiscaux,
- ♣ atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Fait à

le, .....

Signature(s) de l'éleveur ou du gérant ou des membres du GAEC ou du responsable de l'entreprise (Rayer la mention inutile), précédé de la mention « LU ET APPROUVE »

Nom(s) et prénom(s)	Signature(s)

### Tous les documents sont à faire parvenir

par voie postale à :

### **DÉPARTEMENT 76**

DIRECTION DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES  
SERVICE AGRICULTURE ET ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE  
Quai Jean Moulin CS 56101  
76101 ROUEN CEDEX 1

Tel : 02.35.03.51.78

Mail [marie-pierre.beauvais@seinemaritime.fr](mailto:marie-pierre.beauvais@seinemaritime.fr)

ou 02.35.03.51.57

Mail [catherine.tcheremkhovitch@seinemaritime.fr](mailto:catherine.tcheremkhovitch@seinemaritime.fr)

### SERVICE INSTRUCTEURS

Date de réception par le département de Seine-Maritime	VISA DEPARTEMENT 76 (Cachet / Signature)